

Agent de surveillance des voies publiques



Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers ou des autres agents
- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions
- Travail en équipe : alternance des équipiers
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de nuit et weekend

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires)
- Ambiance sonore (P) : interventions

- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage ...
- Contraintes posturales et articulaires (P) : action de surveillance, circulation et maintien de l'ordre public
- Équipement de travail : uniforme
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre et d'un hygromètre
- D'après le Registre Unique Santé et Sécurité au Travail© - Version 7
- Ambiance sonore (P) : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou exposimètre
- Ambiance lumineuse (P) : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance mètre

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance sonore (P) : traitement acoustique des locaux
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : anticipation des conditions climatiques
- Équipement de travail : moyen de communication performant, véhicule adapté aux missions
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes

3. Mesures de prévention individuelles

- Autres : soutien psychologique personnalisé, armes de défense adaptées, respect des règles d'hygiène

4. Formations / Informations

- Utilisation des outils informatiques
- Utilisation des équipements de travail
- Formation de self défense
- Comportement adapté aux agressions verbales
- Sensibilisation à la gestion des conflits
- Gestes de premiers secours